Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS
Section départementaux

Conseil départemental Mayenne 53
la cgt
fédération des services publics

RUPTURE CONVENTIONNELLE
Comité technique exceptionnel
du 11 mars 2020

Contrairement à ce qui est noté dans la synthèse du CT du 11 février de l'administration, ce ne sont pas les représentants du personnel qui demandent des négociations individuelles. Le propre de la rupture conventionnelle est la négociation, c'est inscrit dans la Loi de transformation de la Fonction publique.

L'ensemble des représentants du personnel a voté contre le rapport du CT le 11 février.

Le rapport du CT du 11 mars est identique, à la virgule près. Nous avons pu aborder le sujet avec le Président RICHEFOU lors d'une réunion de dialogue social ; nous avons été écoutés mais pas entendus.

Notre argumentaire reste donc identique.

L'administration détricote la loi et s'offusque que les représentants du personnel veuillent respecter les textes en vigueur !!!

Olivier RICHEFOU siège au conseil commun de la fonction publique. Aucun employeur n'a proposé d'amendement au projet de décret et pourtant il était précisé que l'entretien porterait sur le montant de l'indemnité de cette rupture conventionnelle !!!

Pour éviter une demande conséquente de ruptures conventionnelles, l'essentiel, l'indispensable restent bien entendu l'amélioration des conditions de travail, la bienveillance du management, la dynamique d'équipe, une meilleure reconnaissance des agents pour leurs missions auprès des usagers. Il faut s'attacher à travailler sur un service aux usagers qui garde du sens.

Sinon, oui, les motivations et les usures peuvent s'accélérer.

Les entreprises privées pourraient être vivement intéressées pour recruter des agents du Conseil départemental de la Mayenne. Ceux-ci ont une parfaite connaissance des rouages de la fonction publique, ils ont leur réseau ainsi qu'une fine expertise dans leur domaine de compétence.

La voie est ouverte, à nous de faire en sorte de maintenir nos compétences et nos expertises.

Au lieu de se mettre des barrières sur cette nouvelle possibilité offerte aux agents de la fonction publique, il faudrait se poser les bonnes questions sur l'inquiétude de l'administration.

Qu'est-ce qui fait croire à une fuite en avant des agents du CD53 ?

Comment penser les agents du CD53 cupides et assez peu soucieux de l'argent public ?